Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

DREAL Centre
15 JUIL. 2013
Courrier Arrivé

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Transformation de l'ancienne ligne ferroviaire "Le Pont-Chrétien-Chavin" en voie verte

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Communauté de Communes du pays d'Argenton

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : MILLAN Vincent

RCS / SIRET : 2 4 3 6 0 0 2 2 8 0 0 0 7 2 | Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 d	Longueur totale de la voie verte : 22 km - Longueur de voie ouverte à la circulation motorisée se trouvant modifiée : La rue Grande à Argenton (environ 250 m de long) voie semi-piétonne à sens unique de circulation va passer en zone 30, ce qui autorisera la circulation des vélos en contre-sens. La mise en double sens cyclable se traduira par l'installation de panneaux de double-sens cyclable et contresens cyclable, ainsi qu'un panneau indiquant aux cyclistes de mettre pied à terre pour la traversée de la place de la République.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réhabiliter la voie ferrée désaffectée Le Pont-Chrétien Chavin en une voie à vocation de sentier de randonnée et de piste cyclable, sur une distance d'environ 22 km, traversant les six communes de l'espace communautaire, à savoir : Le Pont-Chrétien, Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau, Le Menoux, Chavin, dans le prolongement de la voie verte réalisée par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse (entre Tournon-Saint-Martin et Le Pont-Chrétien).
Cette voie sera aménagée par tronçons, en site propre (réservé aux cycles et piétons) et en circulation mixte (circulation sur route). La directive première de cette voie est d'emprunter les sites en pleine nature.
Cette voie constitua un axe de promenade pour tout public. Elle offrira un lieu de pratique sportive et de détente sécurisé, mais aussi un axe touristique.
cf. détail dans dossier ci-annexé

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :
- Renouveler l'offre touristique
- Elargir l'offre de loisirs et de détente pour la population locale
- Offrir un panorama sur la Vallée de la Creuse
- Faire découvrir le patrimoine culturel et architectural
- Favoriser le commerce local

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet a été découpé en deux phases :
Phase 1 allant de Le Pont-Chrétien à Argenton
Phase 2 allant de Le Pêchereau à Chavin
Phase 1 : la consultation des entreprises a été lancée le 22 mars 2012 - Les travaux de la phase 1 ont débuté en octobre 2012.La fin des travaux est programmée pour septembre 2013
Phase 2 : Elle débutera au 1er semestre 2014, pour s'achever lors du second semestre 2014.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation débutera à la fin des travaux
L'axe sera utilisé par des cyclistes et des piétons sur le modèle de "La Loire à vélo"
L'entretien consistera en du balayage et de la taille des haies bordant la voie

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Une procédure de demande de déclaration d'utilité publique est en cours. Elle a été sollicitée en mars 2013

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Projet soumis la procédure de "cas par cas"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
11 km en utilisant des axes existants (secteur mixte) 11 km en utilisant l'ancienne voie ferrée (site propre)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cf. dossier ci-joint pour avoir le détail du tracé s'étendant sur 22 km

Coordonnées géographiques[1] **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 01 ° 28 ' 19 " ___ **Lat.** 46° 37 ' 25 " ___

Point d'arrivée : **Long.** 01 ° 38 ' 01 " ___ **Lat.** 46° 33 ' 48 " ___

Communes *traversées* :

Le Pont-Chrétien - Saint-Marcel - Argenton-sur-Creuse - Le Pêchereau - Le Menoux - Chavin

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [X] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** [ ] **Non** [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Création d'une voie piétonne et cyclable sur l'ancien tracé de la ligne ferroviaire Le Pont-Chrétien-Chavin et dans le prolongement de la voie verte réalisée par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.
Ce projet s'inscrit dans le schéma régional des vélos-routes et voies vertes

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Différents types d'usage des sols sur les 22 km de projet voie verte :
Ancienne voie ferrée - chemin communal - route départemental centre bourg - domaine privé communautaire

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Pont-Chrétien : PLU du 08/02/2012
Saint-Marcel : POS du 27/02/2001 modifié les 05/01/2006, 16/09/2006, 04/12/2009
Argenton-sur-Creuse : PLU du 26/03/2004 modifié le 26/06/2009
Le Pêchereau : PLU du 04/02/2006 modifié le 24/04/2011
Le Menoux : POS du 01/03/1985 modifié les 15/03/2005 et 29/03/2010
Chavin : POS du 14/01/1986 modifié les 16/02/2006 et 25/02/2008
Règlements applicables aux PLU et aux POS et au PPRI sur Argenton (PPRI du 09/05/2000)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI Creuse approuvé le 09/05/2000 PPRS approuvé le 06/09/2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A proximité du site FR 2400536 Vallée de la Creuse et affluents
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Saint-Marcel : Vestiges de l'enceinte cultuelle, Théâtre gallo-romain Argenton : Ancienne prison, la poste du XVème siècle rue des Vieilles prisons, Chapelle Saint-Benoit dans le périmètre des 500 mètres

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Lors des études initiales, il avait été envisagé d'utiliser les matériaux du site (sable) pour la fabrication de la couche de roulement. Une étude faune-flore jointe au présent dossier a d'ailleurs été réalisée à ce sujet. Cette solution n'a finalement pas été mise en oeuvre.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Plan particulier d'intervention (rupture du barrage d'Eguzon)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRI Creuse PPRS
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisances liées à la présence de la ligne ferroviaire Paris-Toulouse
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet consiste en l'aménagement d'une voie verte :
- en site propre sur 11 km avec aménagement d'une ancienne voie ferrée désaffectée.
Cette section sera réservée à l'usage exclusif des piétons et cycles non motorisés
- en site mixte sur 11 km. La voie verte empruntera les voies de circulation existantes. Les seuls aménagements sur ces sections concernent l'amélioration de l'accessibilité, au niveau des accotements et des trottoirs, ainsi qu'une modification des règles de circulation pour permettre la circulation à double sens des cyclistes.
La DREAL avait été informée du projet en avril 2011, dans le cadre de la réutilisation éventuelle du sable présent sur le site (solution qui n'a finalement pas été retenue).
La DREAL n'avait à cette occasion, avant la réforme de juin 2012 pas émis de remarques sur ce projet, qui n'était, par ailleurs pas soumis à étude d'impact.
Compte tenu de ce qui précède (réponses "non" du présent questionnaire), des éléments de l'ensemble de ce dossier, du fait que la tranche 1 sera livrée en septembre prochain, il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de présentation transmis dans le cadre de la DUP comportant plans, photos et explicatifs détaillés.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Argenton-sur-Creuse le, 12 juillet 2013

Signature
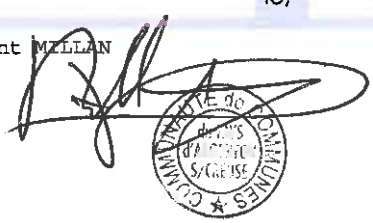
Le Président, Vincent MILLAN